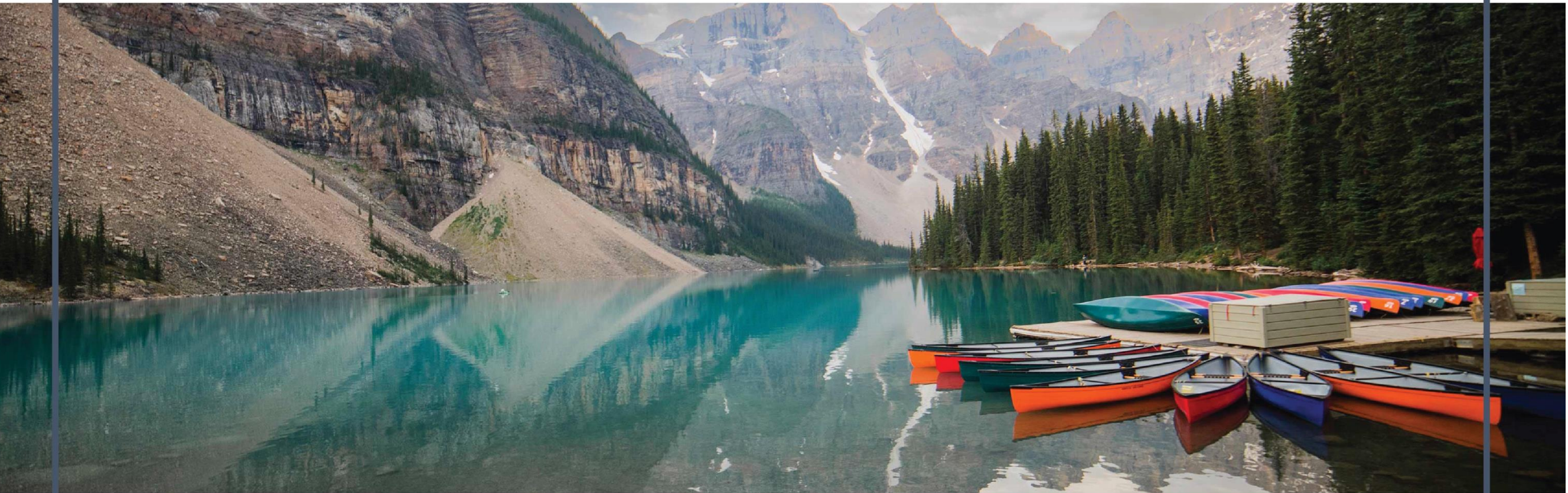




Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

Agence canadienne d'inspection des aliments

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a une incidence positive sur la vie de l'ensemble de la population canadienne, et ce, de bien des façons. Chaque jour, le personnel dévoué de l'ACIA, dont des inspectrices et inspecteurs, des vétérinaires et des scientifiques, inspectent les aliments pour en vérifier la salubrité, protègent les végétaux contre les organismes nuisibles et les espèces envahissantes, et interviennent en cas de maladie animale pouvant menacer le cheptel national et la santé humaine. L'ACIA, guidée par un processus décisionnel axé sur la science et des règlements modernes, travaille sans relâche pour assurer l'accès à des aliments salubres et nutritifs au Canada, et pour faciliter l'accès de nos produits agricoles de qualité supérieure aux marchés internationaux. Pour en savoir plus, consultez inspection.canada.ca.

Numéro de catalogue : A101-18F-PDF
ISSN: 2564-1352

A moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
1400, chemin Merivale
Ottawa (Ontario) K1A 0Y9
Téléphone : 1-613-773-2342
Sans frais : 1-800-442-2342
ATS : 1-800-465-7735
Contactez l'ACIA en ligne : cfia.climate-climat.acia@inspection.gc.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de la Santé, 2025

Date de publication : octobre 2025

Also available in English under the title: 2024 to 2025 Departmental Sustainable Development Strategy Report

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

[La Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022 à 2026](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#) (la Loi), et s'appuie sur [sept principes](#).

Conformément à l'objectif de la Loi, qui est de faciliter un processus décisionnel transparent et d'assurer une responsabilisation accrue devant le Parlement, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) appuie les objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans sa [stratégie ministérielle de développement durable \(SMDD\) de 2023 à 2027](#).

Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) [du Programme 2030 des Nations Unies](#), et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Le présent rapport souligne les progrès réalisés quant à la SMDD de l'ACIA au cours de l'exercice 2024 à 2025, en s'appuyant sur les cibles et indicateurs du [Cadre mondial d'indicateurs \(CMI\)](#) et du [Cadre d'indicateurs canadien \(CIC\)](#). Le rapport fait également état des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas du champ d'application de la SFDD.



Engagements de l’Agence canadienne d’inspection des aliments





OBJECTIF 2 : SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE

Le contexte de la SFDD :

L’ACIA conçoit et exécute des programmes pour que les aliments consommés par les Canadiens soient salubres et représentés avec exactitude. L’Agence fait appliquer des règles solides fondées sur la science qui appuient la production et l’importation d’aliments salubres et bien étiquetés. Les programmes de salubrité des aliments de l’ACIA visent à atténuer les risques pour la santé publique en prévenant les dangers dans le système d’approvisionnement alimentaire, et en gérant toutes les urgences et tous les incidents liés à la salubrité des aliments en travaillant avec l’industrie et les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et internationaux en matière de salubrité des aliments.

Thème de la cible : Systèmes alimentaires durables

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « **Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable** », mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Assurer la sécurité du système alimentaire canadien	Continuer à protéger de manière proactive le système alimentaire du Canada et de fournir des aliments sains et sains pour les Canadiens comme suit : • en menant une évaluation proactive et en gérant le risque en appuyant la surveillance axée sur les risques par l'agence • en menant des activités de surveillance et de contrôle pour vérifier la conformité du contenu du produit alimentaire par rapport aux exigences réglementaires • en informant le public, en supervisant la mise en œuvre du rappel et en vérifiant que l'industrie a efficacement retiré les aliments rappelés du marché • en prenant des mesures d'application de la loi et correctives lorsqu'un cas de non-conformité est relevé. Programme : établissement de règles sur la salubrité des aliments et la protection des consommateurs.	Indicateur de rendement : pourcentage des produits alimentaires importés et nationaux importés conformément aux règlements fédéraux. Point de départ : 94 % en 2022 à 2023. Cible : 95 % annuellement.	Le système alimentaire canadien comprend des exigences que l'industrie alimentaire doit respecter pour assurer la salubrité des aliments et protéger les consommateurs contre les produits mal représentés. Ce système de salubrité des aliments intégré et axé sur les résultats contribue à un approvisionnement alimentaire durable et fiable au Canada. La surveillance de la conformité des produits alimentaires (conformité du contenu des produits) aux exigences fédérales en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs permet de mieux comprendre la santé de l'approvisionnement alimentaire du Canada. La communication des résultats de cette activité de surveillance permet de s'assurer que les aliments consommés par les Canadiens sont sûrs et fidèlement représentés. Les activités de vérification de l'ACIA, notamment la surveillance et le contrôle de la conformité aux exigences fédérales	Résultat de l'indicateur : de 2024 à 2025, 98,6 % des produits alimentaires importés et nationaux analysés étaient conformes à la réglementation fédérale. Remarque : l'indicateur a toujours atteint l'objectif de 95 % au cours des cinq dernières années. Ces résultats donnent l'assurance que le contenu des produits alimentaires sur le marché canadien est conforme à la réglementation alimentaire fédérale.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			en matière de salubrité des aliments et de protection des consommateurs, favorisent le respect des exigences réglementaires. Une conformité accrue garantit aux Canadiens un approvisionnement alimentaire sûr, uniforme et fiable. Les objectifs ou ambitions pertinents <i>Cible du CMI 2.1</i> : d'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	
Assurer la sécurité du système alimentaire canadien	Même mesure que ci-dessus	Indicateur de rendement 1: pourcentage de rappels de denrées alimentaires à haut risque survenus avant qu'un effet indésirable ne soit signalé à l'ACIA, par année. Point de départ : 92,1 % en 2023 à 2024. Cible : 84 %.	Même contribution que ci-dessus Les objectifs ou ambitions pertinents <i>Cible du CMI 2.1</i> (voir ci-dessus)	Résultat de l'indicateur : en 2024 à 2025, 71,91 % des rappels d'aliments présentant un risque élevé ont eu lieu avant qu'un effet indésirable ne soit signalé. Remarque : le nombre total de rappels à risque élevé a diminué de 29,3 % (89 rappels en 2024 à 2025 contre 126 rappels en 2023 à 2024); toutefois, la proportion de rappels avec maladies signalées a augmenté et l'objectif n'a pas été atteint en 2024 à 2025.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre de l’ODD 2 – Faim « Zéro »

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l’ACIA soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
La protection de la production alimentaire contre les maladies végétales, les organismes nuisibles et les espèces envahissantes	<i>Cible du CMI 2.1</i> : d'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	En 2024 à 2025, l'équipe de surveillance et d'intervention en matière de phytoprotection de l'ACIA a examiné environ 25 000 sites afin d'y dépister les nouveaux phytoravageurs et de surveiller ceux déjà répertoriés. Les résultats ont révélé qu'aucun nouveau phytoravageur étranger n'est entré et ne s'est établi au Canada. L'offre d'aliments d'origine végétale nutritifs et en quantité suffisante tout au long de l'année a été grandement favorisée par les efforts de l'ACIA.
Appuyer la salubrité des aliments par l'intermédiaire du contrôle des maladies des animaux terrestres et aquatiques	<i>Cible du CMI 2.1</i> (voir ci-dessus)	Entre 2024 à 2025, l'ACIA a poursuivi son engagement à garantir l'accès à des aliments salubres, nutritifs et suffisants, en renforçant les systèmes de santé animale du Canada – un pilier essentiel de la sécurité alimentaire. L'agence a dirigé les efforts nationaux de surveillance et d'intervention d'urgence pour l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), la tuberculose bovine, la peste porcine africaine (PPA) et les maladies aquatiques telles que la maladie de la sphère multinucléée inconnue (MSX) et la perkinsose (maladie « Dermo ») chez les huîtres. L'agence a donné suite à 110 éclosions d'IAHP chez les volailles domestiques, en mettant en œuvre une surveillance renforcée et des mesures de contrôle pour protéger la santé du bétail et maintenir la continuité de la production alimentaire.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		Afin de préserver l’approvisionnement en produits laitiers, l’ACIA a lancé un programme national de surveillance de l’IAHP chez les bovins laitiers et a analysé plus de 2 900 échantillons de lait cru provenant d’un peu partout au Canada. Tous les tests se sont révélés négatifs, ce qui appuie la salubrité du lait et des produits laitiers pour les consommateurs canadiens. Ces efforts ont permis de détecter et d’endiguer rapidement les menaces émergentes, réduisant ainsi le risque de perturbation de l’approvisionnement alimentaire. L’ACIA a également progressé dans la mise en place d’une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse, une mesure de préparation essentielle pour protéger le bétail et l’économie contre des éclosions dévastatrices. En parallèle, l’agence a modernisé le Règlement de 2024 sur les aliments du bétail, ce qui renforce la salubrité des aliments pour animaux et soutient la santé animale ainsi que la production d’aliments d’origine animale salubres. L’ACIA a contribué au système d’alerte rapide du Canada pour les maladies animales à forte incidence et les maladies émergentes grâce à l’analyse environnementale et à la gestion d’une communauté nationale et internationale de renseignements sur la santé animale. En 2024 à 2025, 51 rapports hebdomadaires de renseignement ont été produits et 28 rapports spécifiques ont été diffusés lors de réunions courantes avec des experts en la matière au Canada et à l’étranger. Ces mesures ont permis de recenser des dangers potentiels, tels que l’IAHP chez les bovins laitiers et la fièvre aphteuse, dont l’atténuation repose sur le travail de l’ACIA, et ont amélioré les connaissances de l’agence concernant le paysage des risques persistants à l’échelle mondiale.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
En collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, et à l'appui de systèmes alimentaires durables, adopter une approche « Une seule santé » qui est axée sur les liens entre la santé des humains, des animaux, des végétaux et leurs écosystèmes pour traiter les menaces graves et croissantes pour la santé publique, par exemple, la résistance aux antimicrobiens	<i>Cible du CMI 2.4</i> : d'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	En 2024 à 2025, l'ACIA a fait progresser son engagement en faveur d'une approche « Une seule santé » en collaborant avec des partenaires nationaux et internationaux pour promouvoir un système alimentaire durable. L'agence a collaboré régulièrement avec les vétérinaires en chef et les vétérinaires hygiénistes en chef des provinces et territoires ainsi qu'avec le médecin hygiéniste en chef du Canada afin de coordonner les interventions en cas de détection de l'IAHP chez la volaille et les bovins laitiers, l'accent ayant été mis sur la protection de la santé publique, de la santé animale et de la sécurité alimentaire. Les réunions mensuelles avec les vétérinaires en chef provinciaux ont porté sur des questions clés telles que la résistance aux antimicrobiens et les maladies zoonotiques comme <i>Salmonella Enteritidis</i> et la rage. L'ACIA a également collaboré étroitement avec des partenaires fédéraux, notamment l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada, sur des préoccupations communes liées à l'approche « Une seule santé » En 2024 à 2025, l'ACIA a contribué aux efforts nationaux de lutte contre la RAM en participant au projet de résistance aux antimicrobiens « Une seule santé » dans le cadre de l'initiative recherche et développement en génomique. Ce travail a contribué à l'harmonisation des outils de collecte de données et des bases de données sur la RAM dans les secteurs de la production animale et de l'agroalimentaire. En soutenant le dépôt de données génomiques dans des bases de données publiques, l'Agence a appuyé les priorités du plan d'action pancanadien sur la RAM et a contribué à améliorer les capacités nationales de recherche et de surveillance. L'ACIA a généré une quantité importante d'informations génomiques, dont plus de 3 000 génomes bactériens et plus de 700 métagénomes, ce qui améliore les systèmes nationaux et internationaux de surveillance de la RAM. Le projet a également abouti à la production de 19 publications évaluées par les pairs

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		dans un numéro spécial de la <i>Revue canadienne de microbiologie</i> . Ces résultats sont maintenant utilisés pour guider les politiques fondées sur la science, améliorer les évaluations des risques et soutenir des interventions ciblées visant à réduire la propagation de la RAM.
Appuyer des systèmes de production alimentaire durables, l'augmentation des rendements agricoles et de la productivité des cultures et l'innovation dans le secteur agricole en veillant à ce que les intrants agricoles novateurs comme les engrais et les suppléments auxquels les agriculteurs ont accès soient salubres – qu'ils ne contiennent aucune substance toxique ou nocive, comme des pathogènes, des métaux-traces et d'autres polluants organiques persistants	<i>Cible du CMI 2.4</i> (voir ci-dessus)	En 2024 à 2025, l'ACIA a commencé à appliquer une norme provisoire pour les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkyles (SPFA) dans les biosolides importés ou vendus au Canada comme engrais. Cette norme est conçue pour atténuer les risques potentiels pour la santé humaine et l'environnement associés à l'épandage de biosolides fortement contaminés qui sont vendus comme engrais commerciaux
Fournir un cadre réglementaire qui permet l'enregistrement de semences et de cultures résilientes aux changements climatiques	<i>Cible du CMI : 2.4</i> (voir ci-dessus)	En 2024 à 2025, l'ACIA a publié une mise à jour des lignes directrices relatives aux essais au champ en conditions confinées. Le programme d'essais de recherche au champ en conditions confinées est administré par le Bureau de la biosécurité végétale de l'ACIA. Il consiste en l'examen et l'autorisation d'essais de recherche au champ sur les produits végétaux conçus pour exprimer un nouveau caractère et dont l'innocuité n'a pas encore été évaluée. L'objectif de ce programme est de favoriser les occasions pour les concepteurs de végétaux de mettre au point de nouveaux produits végétaux novateurs tout en maintenant la sécurité environnementale (y compris pour les humains et le bétail) grâce à la mise en œuvre de mesures de confinement. Les recherches menées dans le cadre de ce programme peuvent servir à appuyer les évaluations d'innocuité et les approbations avant la mise en marché, en vue d'une commercialisation ultérieure au Canada. Cette mise à jour clarifie l'administration du programme ainsi que le transfert du processus de demande vers le portail en ligne de l'ACIA. Ceci permet aux Canadiens de produire plus facilement des cultures durables en offrant plus de variétés de semences enregistrées et sûres.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Autoriser des essais de recherche au champ et la dissémination en milieu ouvert (commerciale) des végétaux possédant des caractéristiques nouvelles au Canada, et dont les traits peuvent accroître les pratiques de production agricole durable	<i>Cible du CMI : 2.4</i> (voir ci-dessus)	En 2024 à 2025, l’ACIA a autorisé 261 essais de recherche au champ en conditions de confinement et 8 disséminations en milieu ouvert. Les essais de recherche au champ en conditions de confinement et la dissémination en milieu ouvert sont tous deux des aspects essentiels des pratiques agricoles durables, pour le développement, l’évaluation et la mise à disposition de nouvelles variétés de cultures, y compris les organismes génétiquement modifiés. Des conditions générales d’autorisation sont imposées dans le cadre des essais au champ en conditions confinées afin de limiter l’exposition environnementale. Un essai en conditions confinées peut faire l’objet d’un refus ou d’une restriction de sa portée lorsque les conditions de confinement proposées posent un risque de dissémination inacceptable pour l’environnement.
Contribuer à la promotion du développement durable dans les pays en développement utilisant la norme internationale du Soutien officiel total au développement durable (SOTDD)	<i>Cible du CMI 2.a</i> : accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l’investissement dans l’infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d’animaux d’élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	En 2024 à 2025, l’ACIA a versé un total de plus de 1,01 million de dollars de contributions en nature pour promouvoir le développement durable auprès de plus de 30 pays et régions moins avancés. Grâce à la prestation de diverses activités (par exemple, des webinaires, des visites d’étude et des séminaires en personne), le programme de coopération technique de l’ACIA a contribué à renforcer les systèmes de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux des pays d’accueil. Outre une mobilisation continue en Amérique latine et dans l’Indo-Pacifique, en 2024 à 2025, le programme de coopération technique de l’ACIA comprenait également une collaboration accrue dans la région africaine grâce à l’organisation de webinaires sur la salubrité alimentaire avec le Burkina Faso et le Zimbabwe. Parmi les autres exemples d’activités appuyant l’ODD 2 – Faim « zéro » - figurent le séminaire indo-pacifique en personne à Ottawa avec des délégués de plusieurs pays de l’Indo-Pacifique, ainsi que des webinaires sur les options à base de plantes pour remplacer la viande et les produits laitiers destinés à la Thaïlande et aux pays des

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		Amériques ainsi que sur les changements apportés au tableau de la valeur nutritive, organisés par le Bureau de promotion du commerce du Canada. D’autres pays moins avancés (par exemple, la Thaïlande, le Vietnam, le Mexique et le Guatemala) ont participé à divers webinaires de l’ACIA sur la salubrité des aliments dans le but d’améliorer l’accès à des aliments salubres pour leur marché intérieur, tout en améliorant la salubrité des aliments exportés vers le Canada. En plus de contribuer au renforcement des systèmes des pays d’accueil, la prestation de la coopération technique a également contribué à la protection des ressources végétales, animales et alimentaires du Canada. En améliorant les connaissances et la compréhension de la réglementation canadienne par les autorités compétentes à l’étranger (ACE), on améliore la conformité aux normes et aux règlements du Canada, ce qui contribue à la salubrité des aliments, à la protection des végétaux et à la santé des animaux pour les Canadiens.



OBJECTIF 3 : SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 3 – Bonne santé et bien-être

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l’ACIA soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Protéger la santé des Canadiens et des animaux par la surveillance, la prévention et le contrôle des maladies des animaux terrestres et aquatiques, et faciliter l'accès à une gamme plus vaste de nouveaux produits biologiques vétérinaires et de produits liés aux aliments du bétail salubres, efficaces et de qualité pour les producteurs et les vétérinaires	<i>Cible du CMI 3.3</i> : d'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles. <i>Cible du CMI 3. d</i> : renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.	En 2024 à 2025, l'ACIA a renforcé la capacité du Canada à prévenir et détecter les maladies des animaux terrestres et aquatiques et à intervenir lorsqu'elles se manifestent, contribuant ainsi directement aux efforts mondiaux déployés dans le cadre des objectifs 3.3 et 3.d des ODD. L'agence a dirigé les efforts nationaux de surveillance et d'intervention d'urgence pour l'IAHP, la tuberculose bovine, la peste porcine africaine (PPA) et les maladies aquatiques telles que la maladie de la sphère multinucléée inconnue (MSX) et la perkinsose (maladie « Dermo ») chez les huîtres. Ces efforts comprenaient la collecte et l'analyse de plus de 2 900 échantillons de lait cru pour détecter l'IAHP chez les bovins laitiers et l'activation de centres régionaux d'opérations d'urgence pour contenir la propagation de la maladie.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		En 2024 à 2025, le taux d’éclosions de maladies animales confirmées pour 100 enquêtes menées par l’ACIA – dans le but de limiter les répercussions des maladies animales au Canada – était de 37,5. Cette situation est uniquement due à la pression d’infection causée par la débordement de l’IAHP des oiseaux sauvages sur les volailles domestiques depuis décembre 2021 et au nombre sans précédent de cas d’IAHP qui ont été confirmés cette année. Pour soutenir la prévention des maladies et réduire la dépendance aux antimicrobiens, l’ACIA a modernisé le Règlement de 2024 sur les aliments du bétail en instaurant des normes mises à jour pour la sécurité, l’étiquetage et la traçabilité des aliments du bétail. Ces changements aident à garantir que le bétail reçoive une alimentation salubre et de haute qualité, ce qui est fondamental pour la santé animale et la sécurité alimentaire. L’ACIA a fait progresser la mise en place d’une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse et a mis à jour l’effort de préparation, y compris l’attribution de contrats à des fournisseurs, une mesure de préparation essentielle pour protéger le bétail et l’économie contre des épidémies dévastatrices. L’ACIA a également facilité l’accès à des produits biologiques à usage vétérinaire innovants en homologuant 18 nouveaux produits, dont trois vaccins contre l’IAHP chez les volailles, à utiliser en cas d’urgence seulement. Ces vaccins renforcent la préparation du Canada face aux nouvelles menaces pour la santé animale et aident les vétérinaires et les producteurs à gérer efficacement les risques de maladie. Tout au long de l’exercice, l’ACIA a constamment tiré parti de renseignements et d’informations précieuses sur les principales maladies du bétail et de la volaille, telles que l’IAHP, la PPA et la fièvre aphteuse (FA), ce qui a favorisé la lutte contre l’IAHP et des mesures préventives

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		contre la FA et la PPA. Ces efforts ont permis de renforcer le système d’alerte précoce du Canada et de réduire les risques potentiels grâce à des rapports et des réunions d’information réguliers. Ensemble, ces mesures renforcent l’approche « Une seule santé » du Canada en protégeant la santé animale et humaine et en renforçant la capacité nationale et internationale à gérer les risques liés aux maladies zoonotiques et transfrontalières.
En collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, et à l’appui de systèmes alimentaires durables, adopter une approche « Une seule santé » qui est axée sur les liens entre la santé des humains, des animaux, des végétaux et leurs écosystèmes pour traiter les menaces graves et croissantes pour la santé publique, par exemple, la résistance aux antimicrobiens	<i>Cibles 3.3 et 3.d du CMI</i> (voir ci-dessus)	En 2024 à 2025, l’ACIA a continué de collaborer avec l’ASPC et les vétérinaires en chef provinciaux et territoriaux afin d’adopter une approche « Une seule santé » pour la préparation et la lutte contre les maladies zoonotiques. Ces discussions ont porté sur des maladies précises, telles que la tuberculose bovine et l’influenza aviaire, ainsi que sur l’échange de connaissances et d’informations sur les maladies émergentes et zoonotiques qui n’ont pas encore été signalées au Canada.
Contribuer à la promotion du développement durable dans les pays en développement utilisant la norme internationale du SOTDD	<i>Cible 3.d du CMI</i> (voir ci-dessus)	En 2024 à 2025, l’ACIA a continué de promouvoir le développement durable dans des pays moins avancés en échangeant de l’information sur le système de salubrité des aliments du Canada avec les pays exportant déjà des aliments vers le Canada ou ayant manifesté un intérêt pour le commerce avec le Canada. L’ACIA a collaboré avec plusieurs pays moins avancés à la planification et à l’organisation de visites d’étude, d’ateliers en personne et de webinaires afin d’aider leurs homologues de l’ACIA à mieux comprendre le système de sécurité alimentaire du Canada, ce réduisant ainsi les risques liés aux aliments importés et d’éviter les risques pour la santé dans les deux pays. En octobre 2024, l’ACIA s’est associée au programme « Mécanisme de déploiement d’experts pour le commerce et le développement » de Cowater International, financé par Affaires mondiales Canada et l’ASPC, pour organiser une visite d’étude en personne au Canada sur la résistance

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		aux antimicrobiens (RAM) au Département des services vétérinaires du ministère de l’Agriculture et de la Sécurité alimentaire de la Malaisie. L’objectif était de mettre en évidence l’approche réglementaire transparente et scientifique du Canada, de bâtir la confiance, d’harmoniser les stratégies de RAM et de renforcer les partenariats bilatéraux, faisant ainsi suite à une série d’ateliers politiques virtuels organisés avec Santé Canada les 23 avril, 2 mai et 28 mai 2024. D’autres pays moins avancés (Burkina Faso, Zimbabwe, Équateur et Guatemala) ont participé à divers webinaires de l’ACIA sur la sécurité alimentaire afin d’améliorer l’accès à des aliments salubres pour leur marché intérieur, tout en améliorant la salubrité des aliments exportés vers le Canada.



OBJECTIF 6 : ASSURER DE L’EAU PROPRE ET SALUBRE POUR TOUS LES CANADIENS

Initiatives faisant progresser le la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 6 – Eau propre et assainissement

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l’ACIA soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Protéger la santé des végétaux, des animaux, des humains et de l’environnement, y compris les écosystèmes liés à l’eau par l’intermédiaire de l’enregistrement des engrais et des suppléments, et des évaluations préalables à la mise en marché. L’étiquetage obligatoire des engrais permet une utilisation salubre et durable des produits, et réduit au minimum l’application excessive menant à la pollution et à l’écoulement des nutriments	Cible du CMI 6.6 : d’ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l’eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.	En 2024 à 2025, l’initiative de l’ACIA visant à élaborer et à mettre en œuvre des tolérances supérieures sur les garanties d’éléments nutritifs pour l’azote et le phosphore (garantissant ainsi que les produits ne contiennent pas d’éléments nutritifs à des niveaux excessifs qui pourraient mener à une application excessive involontaire entraînant une pollution par les éléments nutritifs et un ruissellement dans les cours d’eau) a été mise en suspens en raison de priorités concurrentes. Les évaluations préalables à la mise sur le marché pour l’enregistrement des engrais et des suppléments vérifient si les produits présentent des risques pour l’environnement (y compris la pollution de l’eau) lorsqu’ils sont utilisés conformément aux instructions.



OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

L'ACIA reconnaît la relation entre son mandat de protéger l'approvisionnement alimentaire, la santé des végétaux et des animaux, et l'importance de ces ressources pour la spiritualité, les traditions et les modes de vie des peuples autochtones. Cela comprend leur droit d'utiliser et de conserver les ressources traditionnelles, maintenant et pour les générations futures.

L'ACIA appuie activement la mise en œuvre de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (LDNUDPA) de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, comme suit :

1. en élaborant et en mettant en œuvre un cadre stratégique pour s'assurer que les dispositions législatives relevant du pouvoir de l'ACIA sont compatibles avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
2. en contribuant à la mise en œuvre des mesures du [Plan d'action de la LDNUDPA](#) liées au mandat de l'ACIA;
3. en contribuant au [rapport annuel sur la LDNUDPA](#) pour démontrer les progrès relatifs à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pertinentes par l'ACIA.

L'intégration des points de vue des Autochtones dans l'exécution du mandat de l'agence exige un investissement dans la formation de base des employés et le soutien de la capacité pour bâtir des relations significatives avec les Autochtones. L'ACIA prend des mesures pour promouvoir la réconciliation par l'intermédiaire d'activités telles que :

1. soutenir les initiatives du gouvernement du Canada liées à l'apprentissage sur les questions autochtones tout en continuant sur la voie de la réconciliation;
2. délivrer des séances de sensibilisation culturelle et de formation sur les questions autochtones par l'adhésion à des pratiques exemplaires en matière de culture; des événements culturels autochtones internes; et la promotion d'activités d'apprentissage sur les questions autochtones externes avec des ressources spécialisées dans le cadre d'un programme d'équité, de diversité et d'inclusion bien établi;
3. mobiliser les communautés autochtones locales afin de bâtir des discussions positives, coopératives et mutuellement respectueuses sur le renouvellement du Centre pour la protection des végétaux de Sidney, Colombie-Britannique (C.-B.) et l'impact sur la terre;
4. activer les liaisons avec les Autochtones afin de faciliter la collaboration avec les communautés autochtones durant une activité d'intervention en cas d'urgence par la détermination et l'atténuation des impacts éventuels sur les droits ou les intérêts des Autochtones.

Cela s'appuie sur la mise en œuvre continue des points de vue fondés sur l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) et l'évaluation des répercussions des traités modernes, qui reconnaît l'importance d'intégrer des facteurs intersectionnels dans le processus décisionnel.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	À l'appui de cet objectif, le gouvernement du Canada s'est engagé à octroyer au moins 5 % de la valeur totale des marchés octroyés par le gouvernement fédéral chaque année à des entreprises autochtones. L'ACIA augmentera les possibilités pour les Autochtones par l'intermédiaire de son processus d'achat en tirant parti des dispositions disponibles dans la politique de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA). Programme : services internes.	Indicateur de rendement : pourcentage de la valeur totale des marchés octroyés chaque année à des entreprises autochtones. Point de départ : 5,8 % en 2022 à 2023. Cible : 7 % chaque année.	Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI 10.3 :</i> assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	Résultat de l'indicateur : en 2024 à 2025, 8,38 % de la valeur totale des contrats ont été attribués à des entreprises autochtones. Remarque : comme les années précédentes, les contrats liés à des situations d'urgence déclarées menaçant la sécurité alimentaire, la santé animale ou végétale du Canada ont été exclus. En raison du caractère urgent de ces achats, il n'a pas été possible, d'un point de vue opérationnel, d'évaluer les possibilités offertes aux entreprises autochtones ou de procéder à une analyse de marché.



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

L’ACIA est résolue à renforcer ses pratiques de gestion environnementale en maximisant le détournement de ses déchets des sites d’enfouissement, en transformant son parc de véhicules légers en priorisant l’achat de véhicules à zéro émission, en augmentant son utilisation des sources d’électricité propres et en renforçant ses critères d’achats écologiques. Les actifs de l’ACIA — qui comprennent les laboratoires, les postes de quarantaine et d’inspection, l’équipement scientifique, un parc de véhicules ainsi que les actifs liés à la gestion de l’information et à la technologie de l’information — sont extrêmement importants pour appuyer l’exécution efficace des programmes et, ultimement, exécuter le mandat de l’Agence.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour accroître le taux de détournement des déchets dans le cadre des opérations de laboratoire. Assurer le suivi des taux de détournement des déchets relatifs aux déchets opérationnels non dangereux et aux déchets de plastique des sites d'enfouissement au moyen des activités ci-après, et les divulguer : - Effectuer des vérifications des déchets pour un échantillon représentatif de la plupart des grandes installations, afin de permettre la quantification et la caractérisation des déchets opérationnels : - Mettre en œuvre les mesures de réduction et de détournement des déchets qui sont cernées dans les vérifications des déchets. Programme : services internes.	Pour les installations appartenant à l'ACIA >10 000 m² avec une occupation de >100 employés à temps plein (ETP) : Indicateur de rendement : pourcentage par poids de déchets opérationnels non dangereux détourné (plastique exclu). Point de départ : 73 % en 2021 à 2022. Cible : 75 % d'ici 2030.	En priorisant le détournement et la réduction des déchets dans les immeubles et les opérations appartenant à l'ACIA, l'Agence contribuera à réduire les émissions de niveau 3 issues de la production, du transport et de l'élimination de matériaux. Le détournement des déchets des sites d'enfouissement réduit les émissions de gaz d'enfouissement et les émissions attribuables au transport. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions générées par l'extraction et la production de matériaux vierges. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 12.3</i> les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CIC : 12.3.1</i> - total des matières résiduelles récupérées par habitant. <i>Cible du CMI : 12.5</i> - d'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	Résultat de l'indicateur : données non disponibles pour 2024 à 2025. Remarque : des vérifications des déchets sont réalisées par une tierce partie tous les cinq ans. Le résultat pour 2021 à 2022 était de 73 %. Un nouvel audit des déchets est prévu pour 2026.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement	Même mesure que ci-dessus	Pour les installations appartenant à l'ACIA >10 000 m² avec une occupation de >100 employés à temps plein (ETP) : Indicateur de rendement : pourcentage par poids des déchets opérationnels de plastique non dangereux détournés. Point de départ : 42 % en 2021 à 2022. Cible : 75 % d'ici 2030.	Même contribution que ci-dessus Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 12.3</i> (voir ci-dessus) <i>Cible du CIC : 12.3.1</i> (voir ci-dessus) <i>Cible du CMI : 12.5</i> (voir ci-dessus)	Résultat de l'indicateur : données non disponibles pour 2024 à 2025. Remarque : des vérifications des déchets sont réalisées par une tierce partie tous les cinq ans. Le résultat pour 2021 à 2022 était de 42 %. Un nouvel audit des déchets est prévu pour 2026.

Cible : D’ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d’enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d’enfouissement	Assurer le suivi des déchets de construction et de démolition pour les projets où la construction est estimée à plus d’un million de dollars, et les divulguer. Achever la planification et le suivi des projets applicables pour permettre la quantification des déchets de construction et de démolition. Programme : services internes.	Indicateur de rendement : pourcentage par poids des déchets de construction et de démolition détournés des sites d’enfouissement annuellement. Point de départ : à établir au cours de l’exercice 2024 à 2025.. Cible : au moins 90 % par poids de tous les déchets de construction et de démolition annuels seront détournés des sites d’enfouissement d’ici 2030	En assurant le suivi des taux de détournement des déchets de construction et de démolition, l’ACIA sera en mesure d’assurer une planification plus efficace pour aider à réduire les émissions de niveau 3 attribuables à la production, au transport et à l’élimination de matériaux. Le détournement des déchets des sites d’enfouissement réduit les émissions de gaz d’enfouissement et les émissions attribuables au transport de déchets. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions générées par l’extraction et la production de matériaux vierges. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 12.3 (voir ci-dessus)</i> <i>Cible du CIC : 12.3.1 (voir ci-dessus)</i> <i>Cible du CMI : 12.5 (voir ci-dessus)</i>	Résultat de l’indicateur : 77 % des déchets de construction et de démolition, en poids, ont été détournés des sites d’enfouissement en 2024 à 2025. Remarque : ces résultats proviennent d’un seul projet, celui de rénovation du Centre pour la protection des végétaux de Sidney.

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d’ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral	Prioriser les véhicules à zéro émission (VZE) dans les achats de véhicules pour le parc. L’achat de véhicules hybrides sera envisagé si les VZE ne sont pas disponibles. Tous les achats de véhicules neufs pour les cadres correspondront à des VZE ou à des véhicules hybrides. Programme : services internes.	Indicateur de rendement : pourcentage des achats annuels pour le parc de véhicules qui correspondent à des VZE ou à des véhicules hybrides. Point de départ : 22 % en 2019 à 2020. Cible : au moins 75 % des achats annuels de véhicules routiers légers pour le parc de véhicules conventionnel correspondront à des véhicules à zéro émission ou hybrides d’ici 2025.	Au fur et à mesure que des véhicules conventionnels sont remplacés au cours de leur durée de vie utile par des VZE ou au fur et à mesure que la taille du parc de véhicules est réduite, une plus grande proportion du parc de véhicules sera composée de VZE. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 12.1</i> les Canadiens consomment de façon durable. <i>Cible du CIC : 12.1.1</i> proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission. <i>Cible du CMI : 12.1</i> mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l’exemple en la	Résultat de l’indicateur : 89 % des achats pour le parc de véhicules de l’ACIA étaient des VZE en 2024 à 2025. Remarque : aucun véhicule hybride n’a été acheté; sur les 20 véhicules achetés en 2024 à 2025, 16 étaient des VZE, trois des véhicules à essence et un véhicule n’a pas été reçu au 31 mars 2025 et n’est donc pas pris en compte dans le calcul. Les seules exceptions concernent les véhicules pour lesquels aucune option écologique n’est actuellement réalisable en raison du manque de modèles de véhicules électriques disponibles ou d’infrastructures de recharge. Au fur et à mesure que les véhicules sont remplacés au cours de leur cycle de vie, des efforts d’écologisation sont mis en œuvre de manière cohérente afin de soutenir des décisions d’achat consciencieuses et durables.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.	
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral	Même mesure que ci-dessus	Indicateur de rendement : pourcentage de ZEV ou de véhicules hybrides dans le parc de véhicules. Point de départ : 1 % en 2019 à 2020. Cible : 15 % du parc de véhicules en exploitation correspondent à des VZE ou à des véhicules hybrides d'ici 2028.	Même contribution que ci-dessus Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 12.1 (voir ci-dessus)</i> <i>Cible du CIC : 12.1.1 (voir ci-dessus)</i> <i>Cible du CMI : 12.1 (voir ci-dessus)</i>	Résultat de l'indicateur : 17 % du parc de véhicules de l'ACIA est composé de VZE ou de véhicules hybrides en 2024 à 2025. Remarque : des efforts continus de redimensionnement sont en cours pour optimiser davantage le parc. Il est important de souligner qu'au fur et à mesure que les véhicules sont remplacés au cours de leur cycle de vie, des efforts d'écologisation sont mis en œuvre de manière cohérente afin de soutenir des décisions d'achat consciencieuses et durables.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	Inclure des considérations environnementales dans les instruments d'achat. Remplir les exigences de la Politique d'achats écologiques liées à la formation, aux évaluations du rendement des employés, aux processus et aux contrôles de gestion des achats, et à l'utilisation d'instruments d'achat d'usage courant. Programme : services internes.	Indicateur de rendement : pourcentage des marchés qui comprennent des critères ou des devis techniques portant sur des considérations environnementales. Point de départ : 51,5 % en 2023 à 2024. Cible : 50 % annuellement.	Renforcer les considérations environnementales dans les instruments d'achat. Les achats écologiques comprennent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient motiver les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des produits et des services qu'ils fournissent, et de leurs chaînes d'approvisionnement. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC</i> : 12.2 les Canadiens consommant de façon durable. <i>Cible du CIC</i> : 12.2.1 proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement. <i>Cible du CMI 12.7</i> : promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Résultat de l'indicateur : en 2024 à 2025, 64 % des contrats comprenaient des critères et/ou des spécifications techniques tenant compte des considérations environnementales. Remarque : sur les 1182 contrats attribués, 752 satisfaisaient aux exigences en matière d'achats écologiques, atteignant ainsi la cible pour 2024 à 2025.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Même stratégie de mise en œuvre que ci-dessus	Même mesure que ci-dessus	Indicateur de rendement : pourcentage des offres à commandes et des arrangements en matière d’approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et de Services partagés Canada (SPC) utilisés pour l’achat de produits et de services de l’ACIA qui comprennent des critères abordant des considérations environnementales, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre GES, la réduction des déchets plastiques ou des avantages environnementaux généraux. Point de départ : 71 % en 2023 à 2024. Cible : 70 % de tous les achats de l’ACIA chaque année par rapport aux offres à commandes ou aux arrangements en matière d’approvisionnement de SPAC ou de SPC.	Même contribution que ci-dessus Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 12.2 (voir ci-dessus)</i> <i>Cible du CIC : 12.2.1 (voir ci-dessus)</i> <i>Cible du CMI : 12.7 (voir ci-dessus)</i>	Résultat de l’indicateur : en 2024 à 2025, 91 % des offres à commandes et des arrangements en matière d’approvisionnement de SPAC et du SPC utilisés pour l’achat de biens et de services de l’ACIA comprenaient des critères tenant compte des considérations environnementales, telles que la réduction des émissions de GES, la réduction des déchets plastiques et/ou des avantages environnementaux plus larges. Remarque : sur les 551 commandes subséquentes et contrats attribués en vertu d’une offre à commandes ou d’un arrangement en matière d’approvisionnement de SPAC/SPC, 502 ont satisfait aux exigences en matière d’achats écologiques, ce qui a permis d’atteindre la cible pour 2024 à 2025
Même stratégie de mise en œuvre que ci-dessus	Même mesure que ci-dessus	Indicateur de rendement : pourcentage des spécialistes des achats qui ont suivi le cours sur les achats écologiques de l’École de la fonction publique du Canada (l’ÉFPC).	Même contribution que ci-dessus Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 12.2 (voir ci-dessus)</i> <i>Cible du CIC : 12.2.1 (voir ci-dessus)</i> <i>Cible du CMI : 12.7 (voir ci-dessus)</i>	Résultat de l’indicateur : en 2024 à 2025, 100 % des spécialistes de

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		Point de départ : 100 % en 2022 à 2023. Cible : 100 % annuellement.		l'approvisionnement ont suivi le cours sur l'approvisionnement écologique de l'ÉFPC. Remarque : tous les spécialistes de l'acquisition de la Division de la politique des approvisionnements et des marchés de l'ACIA ont suivi le cours obligatoire sur les achats écologiques, ce qui a permis d'atteindre la cible pour 2024 à 2025.
Même stratégie de mise en œuvre que ci-dessus	Même mesure que ci-dessus	Indicateur de rendement : pourcentage des gestionnaires et des responsables fonctionnels des approvisionnements identifiés qui ont des ententes de rendement qui comprennent clairement un soutien et une contribution en matière d'achats écologiques. Point de départ : 100 % en 2022 à 2023. Cible : 100 % annuellement.	Même contribution que ci-dessus Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 12.2 (voir ci-dessus)</i> <i>Cible du CIC : 12.2.1 (voir ci-dessus)</i> <i>Cible du CMI : 12.7 (voir ci-dessus)</i>	Résultat de l'indicateur : en 2024 à 2025, 100 % des gestionnaires désignés et des responsables fonctionnels de l'approvisionnement avaient des ententes de rendement qui incluaient clairement le soutien et la contribution à l'approvisionnement écologique. Remarque : le directeur et les gestionnaires de la Division de la politique des approvisionnements et des marchés de l'ACIA ont des objectifs de rendement clairs à l'appui des achats écologiques, ce qui permet d'atteindre la cible de 2024 à 2025.
Autres : Atteindre l'utilisation d'une électricité entièrement propre	Achat de mégawattheures d'électricité renouvelable en participant à des accords	Indicateur de rendement : pourcentage de la consommation et des achats	L'utilisation de l'électricité propre élimine les émissions de GES dans les territoires	Résultat de l'indicateur : en 2024 à 2025, 81,9 % de l'électricité

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
dans les biens immobiliers fédéraux	d'achat d'énergie lorsque de tels accords existent. Programme : services internes..	d'électricité provenant d'une production d'électricité propre Point de départ : en 2018 à 2019, 74 % de la consommation et des achats d'électricité correspondait à de l'électricité propre. Cible : utiliser 100 % d'électricité propre d'ici 2025 lorsque disponible.	de compétence ayant des sources de production générant des émissions. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC</i> : 12 les Canadiens consomment de façon durable.	achetée et consommée provenait de sources de production d'électricité propre. Remarque : le pourcentage est fondé sur la consommation d'électricité de sources non émettrices, y compris les certificats d'énergie renouvelable, divisée par la consommation totale d'électricité.



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

L’ACIA est résolue à effectuer la transition vers des opérations carboneutres et résilientes aux changements climatiques, tout en réduisant les impacts environnementaux au-delà du carbone, y compris en ce qui concerne les déchets, l’eau et la biodiversité. L’effort en vue de gérer les risques et les vulnérabilités de l’ACIA liés aux changements climatiques appuiera la Stratégie nationale d’adaptation, et complétera les mesures d’adaptation planifiées et mises en œuvre par nos partenaires nationaux et internationaux.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de GES et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d’ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement	Élaborer une stratégie de biens immobiliers en évaluant les besoins actuels et futurs liés aux programmes et aux locaux afin d'optimiser les avoirs de notre portefeuille de biens immobiliers de façon à répondre aux besoins futurs des programmes. Mener des études carboneutres dans toutes les installations importantes. D'ici 2030, convertir ou remplacer les systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réfrigération utilisant des fluides frigorigènes ayant un potentiel de réchauffement du globe élevé, des fluides frigorigènes appauvrissant la couche d'ozone et des hydrofluorocarbones. Optimiser les systèmes électromécaniques des grands bâtiments énergivores selon un cycle régulier ou mettre en œuvre une technologie de bâtiments intelligents. Programme : services internes.	Indicateur de rendement : pourcentage de changement dans les émissions de GES provenant d'installations de 2005 à 2006 à l'exercice en cours. Point de départ : pourcentage de changement des émissions de GES provenant d'installations en 2005 à 2006 : Les émissions de GES provenant d'installations en 2005 à 2006 (année de référence) étaient de 26,7 kt éqCO₂. Cible : atteindre 40 % de réduction des émissions de GES en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2025.	Déterminer une voie à suivre claire pour la rénovation et les investissements dans les immobilisations importantes afin de satisfaire aux objectifs d'écologisation du gouvernement. S'assurer que des options écoénergétiques et à faibles émissions de carbone sont examinées dans les améliorations de l'infrastructure et des immobilisations d'une valeur supérieure à 5 M\$. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 13.1</i> les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. <i>Cible du CIC : 13.1.1</i> émissions de gaz à effet de serre.	Résultat de l'indicateur : en 2024 à 2025, les émissions de GES des installations ont diminué de 48,7 % par rapport à 2005 à 2006. Remarque : les émissions de GES des installations étaient de 13,611 kt éqCO₂ en 2024 à 2025. Depuis 2005 à 2006, les émissions de GES provenant des installations de l'ACIA ont été réduites de 13,1 kt éqCO₂.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Même stratégie de mise en œuvre que ci-dessus	Divulguer la quantité de carbone intrinsèque dans les matériaux structurels des grands projets de construction d'ici 2022 et réduire le carbone intrinsèque de 30 % à compter de 2025. Programme : services internes.	Indicateur de rendement : pourcentage moyen dans la réduction du carbone intrinsèque dans les matériaux de construction (béton) des grands projets de construction dans lesquels le carbone intrinsèque a été réduit au minimum par l'intermédiaire d'une évaluation du cycle de vie. Point de départ : à établir au cours de l'exercice 2024 à 2025 . Cible : 30 % pour chaque grand projet de construction.	Le suivi et la divulgation du carbone intrinsèque dans les matériaux structurels des grands projets de construction permettront à l'ACIA de déterminer des options à faible teneur en carbone pour les matériaux..	Résultat de l'indicateur : en 2024 à 2025, le pourcentage moyen de réduction du carbone intrinsèque dans les matériaux de construction (béton) des projets de construction majeurs, lorsque le carbone intrinsèque a été réduit au moyen d'évaluations du cycle de vie, était de 30,9 %. Remarque : ces résultats proviennent d'un seul projet, celui de rénovation du Centre pour la protection des végétaux de Sidney.
Même stratégie de mise en œuvre que ci-dessus	Élaborer une approche stratégique et prendre des mesures pour décarboner les parcs de véhicules, par exemple, en utilisant une analyse télématique afin d'établir la taille appropriée du parc; promouvoir un changement de comportement (au moyen de campagnes contre la marche au ralenti, la formation des conducteurs); et évaluer les besoins en matière de chargement des VZE. Programme : services interne.s	Indicateur de rendement : pourcentage de changement dans les émissions de GES attribuables au parc de véhicules de 2005 à 2006 à l'exercice en cours. Point de départ : les émissions de GES attribuables au parc de véhicules de 2005 à 2006 (année de référence) étaient de 6,4 kt éqCO. Cible : réduire les émissions de GES attribuables au parc de véhicules conventionnels de 40 % par rapport aux	La rationalisation des parcs de véhicules par le retrait de véhicules à émissions peut réduire les émissions de GES. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 13.1</i> les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. <i>Cible du CIC : 13.1.1</i> émissions de gaz à effet de serre.	Résultat de l'indicateur : en 2024 à 2025, les émissions de GES du parc de véhicules ont diminué de 62,2 % par rapport à 2005 à 2006. Remarque : les émissions de GES du parc de véhicules étaient de 2,376 kt éqCO en 2024 à 2025. Depuis 2005 à 2006, les émissions de GES provenant des véhicules de parc de l'ACIA ont été réduites de 4,0 kt éqCO₂.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		niveaux de 2005 (6,4 kt éqCO) d'ici 2025 et atteindre la carboneutralité d'ici 2050.		

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral	Accroître la formation et le soutien en matière d'évaluation des impacts des changements climatiques, et faciliter la communication des pratiques exemplaires et des leçons retenues. Programme : services internes.	Indicateur de rendement : pourcentage des employés de l'ACIA qui ont achevé le cours sur les changements climatiques de l'École de la fonction publique du Canada. Point de départ : 0,5 % en 2023 à 2024. Cible : 20 % en 2026 à 2027.	Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI 13.2 :</i> les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique. <i>Cible du CMI 13.3 :</i> améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	Résultats de l'indicateur : en 2024-2025, 0,81 % des employés de l'ACIA ont suivi un cours sur les changements climatiques offert par l'ÉFPC. Remarque : 56 des 6 938 employés ont suivi au moins un des trois cours sur les changements climatiques. Veuillez noter que ce chiffre est basé sur la main-d'œuvre active au 31 mars 2025 et comprend les employés nommés pour une période indéterminée, les employés nommés pour

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				une période déterminée, les stagiaires et les autres employés
Même stratégie de mise en œuvre que ci-dessus	Intégrer des considérations relatives aux changements climatiques dans la planification de la continuité des activités et les biens immobiliers. Programme : services internes.	Indicateur de rendement : achèvement d'un Plan de continuité des activités (PCA) à l'échelle de l'agence qui comprend des considérations liées aux changements climatiques. Point de départ : à compter de 2023, de nombreux PCA propres aux sites tenant compte de tous les dangers, incluant les changements climatiques. Cible : un PCA à l'échelle de l'agence comprenant des considérations relatives aux changements climatiques, et appuyé par un document d'orientation et des outils, sera achevé au plus tard à la fin de l'exercice 2025 à 2026.	Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 13.2</i> (voir ci-dessus) <i>Cible du CMI 13.2</i> : incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. <i>Cible du CMI 13.3</i> : (voir ci-dessus)	Résultats de l'indicateur : en 2024 à 2025, l'achèvement d'un PCA à l'échelle de l'agence était en cours. De nouvelles données seront disponibles au cours de l'exercice 2026 à 2027. Remarque : l'agence entame l'analyse des répercussions sur les activités (ARA) et l'évaluation des risques dans le cadre de la refonte du Programme de gestion de la continuité des activités. L'ARA des services critiques et sous-critiques aura lieu en 2025 à 2026.
Même stratégie de mise en œuvre que ci-dessus	Mener des évaluations de la résilience climatique dans toutes les propriétés appartenant à l'agence . Commencer à traiter les risques déterminés dans les évaluations de la	Indicateur de rendement : pourcentage des propriétés appartenant à l'agence pour lesquelles des évaluations de la résilience climatique ont été achevées. Point de départ : 0 %; aucune évaluation achevée à ce jour.	Le fait d'entreprendre des évaluations de la résilience climatique des installations dans le portefeuille de biens immobiliers permettra de déterminer les technologies, les pratiques, les stratégies ainsi que l'investissement requis pour rendre les	Résultat de l'indicateur : en 2024 à 2025, 0 % des propriétés appartenant à l'agence ont fait l'objet d'évaluations de la résilience climatique.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	résilience climatique pour chaque propriété appartenant à l'Agence. Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les aspects liés à la conception, à la construction et à l'exploitation de tous les grands projets de biens immobiliers. Appliquer le document d'orientation sur les bâtiments résilients aux changements climatiques élaboré par le Conseil national de recherches Canada. Accroître la formation et faciliter la communication des pratiques exemplaires et des leçons retenues. Programme : services internes.	Cible : achever des évaluations de la résilience climatique pour 50 % (10 sur 19) des installations de l'ACIA d'ici 2027 à 2028.	installations et les opérations résilientes aux changements climatiques. Le fait de traiter les risques relevés par l'intermédiaire d'évaluations de la résilience climatique permettra le déroulement d'opérations résilientes aux changements climatiques dans les installations. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 13.2 (voir ci-dessus)</i> <i>Cible du CMI 13.2 (voir ci-dessus)</i>	Remarque : aucune évaluation n'a été réalisée à ce jour. L'ACIA continue de travailler à la réalisation de cet objectif.
Même stratégie de mise en œuvre que ci-dessus	Même mesure que ci-dessus	Indicateur de rendement : pourcentage de mesures de suivi à risque élevé mises en œuvre à partir des évaluations de la résilience climatique. Point de départ : 0 % en 2022 à 2023.	Même contribution que ci-dessus Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC : 13.2 (voir ci-dessus)</i> <i>Cible du CMI 13.2 (voir ci-dessus)</i>	Résultat de l'indicateur : en 2024-2025, 0 % des mesures à haut risque issues des évaluations de la résilience climatique ont été mises en œuvre. Remarque : aucune évaluation n'a été réalisée à ce jour. Nous travaillons à atteindre l'objectif fixé, à savoir que 100 %

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		Cible : Mettre en œuvre 100 % des mesures de suivi à risque élevé découlant des évaluations achevées d'ici 2029 à 2030.		des installations de l'ACIA aient réalisé des évaluations de la résilience climatique d'ici 2029 à 2030.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l’ACIA soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Le soutien des enregistrements rapides des produits délivrés en vertu de la Loi sur les engrais facilite l'accès aux marchés des agriculteurs et des cultivateurs canadiens à des engrais, à des additifs d'engrais et à d'autres produits novateurs qui sont expressément formulés pour limiter les émissions de GES attribuables à l'agriculture et offre des solutions de rechange aux régimes de fertilisation chimique (par exemple, inhibiteurs de nitrification, suppléments microbiens, biostimulants végétaux, etc.)	<i>Cible du CMI 13.2 :</i> incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	En 2024 à 2025, l'ACIA a éliminé un retard de 19 semaines dans les demandes d'homologation des engrais et des suppléments en vertu de la <i>Loi sur les engrais</i> . L'ACIA respecte désormais les normes de prestation de services et offre l'accès aux marchés pour des produits innovants qui réduisent les émissions de GES ou offrent des solutions de rechange aux régimes de fertilisation chimique.



OBJECTIF 15 : PROTÉGER ET RÉTABLIR LES ESPÈCES, CONSERVER LA BIODIVERSITÉ CANADIENNE

Le contexte de la SFDD :

En tant qu’organisation de protection des végétaux du Canada, l’ACIA réglemente l’importation et le mouvement des végétaux, des produits végétaux et d’autres choses à l’intérieur du Canada; surveille les importations pour prévenir l’entrée de plantes envahissantes et d’autres phytoravageurs; et assure une surveillance pour déterminer la présence de phytoravageurs envahissants ou pour confirmer qu’une zone est exempte d’un phytoravageur envahissant particulier.

Thème de la cible : Protection et rétablissement des espèces

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « **Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité Canadienne** », mais pas une cible spécifique de la SFDD

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces étrangères envahissantes, et intervenir à leur égard	Élaborer et mettre en œuvre des mesures de gestion des risques, y compris des programmes de réglementation, pour les nouvelles plantes envahissantes, les nouveaux phytoravageurs et les nouvelles voies afin de limiter l'impact des plantes envahissantes et des autres phytoravageurs sur les ressources environnementales, les forêts et les terres agricoles du Canada. Promouvoir la conformité par rapport aux exigences phytosanitaires pour l'importation et les produits nationaux, y compris les inspections du fret et des installations, et les vérifications des programmes de diversification des modes de prestation de services. Établir des niveaux de bioconfinement pour les phytoravageurs qui sont nouveaux, émergents ou dont la répartition s'étend, et réglementer les exigences de bioconfinement et de biosécurité qui sont nécessaires pour travailler de manière sécuritaire avec des phytoravageurs nécessitant une mise en	Indicateur de rendement : nombre de phytoravageurs étrangers qui sont au Canada et s'y sont établis. Point de départ : 0 en 2022 à 2023. Cible : 0.	L'ACIA réduit au minimum l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes qui ont une incidence sur les ressources végétales du Canada en faisant la promotion du respect des règlements et en exécutant des activités d'application de la loi. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI 15.8</i> : d'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.	Résultat de l'indicateur : aucun (0) nouveau ravageur étranger n'a été détecté comme ayant pénétré et s'étant établi au Canada en 2024 à 2025. Remarque : en 2024 à 2025, l'équipe de surveillance et d'intervention en matière de phytoprotection de l'ACIA a examiné environ 25 000 sites afin d'y dépister les nouveaux phytoravageurs et de surveiller ceux déjà répertoriés.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	quarantaine ainsi que pour protéger le personnel de laboratoire, le public canadien et l'environnement. Collaborer avec tous les Canadiens, par le truchement d'une approche fondée sur la science citoyenne et communautaire, pour prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Consulter les Canadiens sur les options en matière de réglementation, de programmes ou de politiques pour les nouvelles plantes envahissantes, les nouveaux phytoravageurs et les nouvelles voie.s Programme : établissement de règles sur la santé des végétaux.			
Même stratégie de mise en œuvre que ci-dessus	Même mesure que ci-dessus	Indicateur de rendement : pourcentage d'organismes nuisibles réglementés qui étaient déjà entrés et établis au Canada et dont la propagation (autre que celle à laquelle on pourrait s'attendre par propagation naturelle) a été limitée avec succès par les programmes de contrôle de l'ACIA, par année.	Même contribution que ci-dessus Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI 15.8</i> : (voir ci-dessus)	Résultat de l'indicateur : en 2024-2025, 71,9 % des organismes nuisibles réglementés des végétaux qui étaient déjà présents et établis au Canada et dont la propagation (autre que celle attendue naturellement) a eu lieu ont été efficacement maîtrisés grâce aux programmes de lutte de l'ACIA.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		Point de départ : 78,1 % en 2022 à 2023. Cible : 95 % annuellement.		Remarques : un phytoravageur est défini comme tout organisme nuisible aux végétaux ou aux produits végétaux. Un phytoravageur qui présente un risque pour la durabilité de l’environnement ou la stabilité économique fait l’objet de mesures de lutte officielles visant à l’éradiquer ou à limiter sa propagation. L’introduction de mesures visant à limiter la propagation des phytoravageurs réglementés contribue à réduire la destruction de la biodiversité canadienne et favorise la santé de la population de végétaux.
Même stratégie de mise en œuvre que ci-dessus	Créer des produits de communication et en assurer la diffusion, créer des activités de sensibilisation et en assurer l’exécution, pour encourager les Canadiens et mobiliser les jeunes afin de prévenir la propagation et les répercussions des espèces exotiques envahissantes – par exemple, une distribution stratégique des produits, des ateliers et des séminaires portant sur les phytoravageurs ainsi que des possibilités en matière de science communautaire	Indicateur de rendement : nombre d’activités de sensibilisation et d’éducation menées. Point de départ : 14 en 2021 à 2022. Cible : ≥10 annuellement.	Des activités et des campagnes de sensibilisation, comme « Ne déplacez pas le bois de chauffage » et des messages, en ligne et en format imprimé, aident à renforcer la responsabilité partagée associée à la gestion des espèces envahissantes. Les exemples comprennent des campagnes payées et non payées dans les médias sociaux, des brochures, des activités proactives de sensibilisation des médias et des intervenants, des communiqués de presse sur les	Résultat de l’indicateur : en 2024 à 2025, 44 événements de sensibilisation et initiatives de mobilisation ont été organisés, dépassant l’objectif fixé. Remarque : parmi les activités de sensibilisation et d’information, on peut citer : des campagnes sur les médias sociaux (par exemple, pour #NeDéplacezPasLeBoisDeChauffage et #MoisInspectionArbres, la Journée

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	Programme : établissement de règles sur la santé des végétaux.		conclusions et les changements dans les zones réglementées, du contenu Web, des communications internes, des partenariats avec d'autres ministères et intervenants, des réunions et des conférences, et des entrevues dans les médias.	internationale de la pomme de terre et la Journée nationale de la pomme de terre), • des déclarations proactives et des interventions dans les médias (par exemple, pour la Journée internationale de la santé des végétaux, le Mois de l'inspection des arbres et une intervention proactive dans les médias sur les espèces envahissantes en juillet 2024) • des communiqués de presse sur les conclusions et les changements dans les zones réglementées (par exemple, l'enquête nationale sur la galle verruqueuse, l'agrile du frêne en C.-B., en Ontario (ON) et au le province de Québec (QC)., la pyrale du buis au QC., au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard. et à la Terre-Neuve-et-Labrador, et le virus de la sharka en ON) • du contenu Web (par exemple, des conseils pour vérifier les animaux de compagnie, du matériel et des conseils pour les jardiniers, le Plan

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				d'intervention national contre la galle verruqueuse de la pomme de terre et trois blogues scientifiques (identification des graines de mauvaises herbes, recherche sur la galle verruqueuse, détection des phytovirus à l'aide d'abeilles domestiques) • des séminaires de recherche sur la santé des plantes (cinq séminaires virtuels) • des entrevues avec les médias (14 entrevues sur les espèces envahissantes et les phytoravageurs). En outre, l'ACIA a soutenu 22 activités de sensibilisation et d'éducation (telles que Le samedi science et frissons, Bug Day Ottawa, la Journée du jardinage et de l'environnement [Pierrefonds-Roxboro], la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec [Mont Apic, municipalité de Saint-Pierre-Baptiste], l'Invasive Species Council of Metro Vancouver et la ville de Calgary) et a distribué plus de 11 000 documents d'éducation du public

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
				sur la sensibilisation aux phytoravageurs et la prévention de ces derniers.
Même stratégie de mise en œuvre que ci-dessus	Même mesure que ci-dessus	Indicateur de rendement : le nombre d'activités de mobilisation auprès des jeunes. Point de départ : 4 en 2023 à 2024. Cible : 8 activités annuellement.	L'ACIA prévient la propagation des phytoravageurs et favorise la détection précoce en sensibilisant les jeunes et le grand public aux menaces actuelles liées aux ravageurs et aux mesures collectives qui peuvent être prises pour minimiser leur impact sur les ressources végétales du Canada. Des séances de formation complètes fournissent des renseignements biologiques pour appuyer la prévention, la détection et la lutte contre les ravageurs. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI : 15.8</i> (voir ci-dessus)	Résultat de l'indicateur : en 2024 à 2025, l'objectif a été atteint grâce à l'organisation de 10 activités ciblant expressément les jeunes. Remarque : dix événements ont été organisés pour sensibiliser les jeunes aux principaux ravageurs, notamment le fulgore tacheté, le puceron lanigère de la pruche, l'agrile du frêne et d'autres menaces émergentes. Les efforts de prévention, de détection et de lutte contre les ravageurs ont été soutenus par la distribution stratégique de plus de 10 000 produits de sensibilisation aux jeunes partout au Canada.
Même stratégie de mise en œuvre que ci-dessus	Participer à des forums internationaux, comme la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes. Promouvoir des partenariats avec des partenaires commerciaux, des conseils	Indicateur de rendement : le nombre de nouveaux partenariats avec des entités internationales ou nationales pour prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces exotiques envahissantes qui sont des phytoravageurs, et intervenir à l'égard de ceux-ci.	L'ACIA travaille avec des partenaires et des intervenants internationaux et nationaux afin de réduire au minimum les menaces pour les ressources végétales, comme les phytoravageurs. Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI 15.8 :</i> (voir ci-dessus)	Résultat de l'indicateur : dix-huit nouveaux partenariats en 2024 à 2025. Remarque : l'objectif n'a pas été atteint puisque seulement 18 nouveaux partenariats ont été établis avec des entités internationales ou nationales pour lutter contre les phytoravageurs exotiques

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	nationaux et provinciaux sur les espèces envahissantes ainsi qu’avec des intervenants dans les domaines de l’agriculture, de la foresterie, de l’horticulture et du transport. Programme : établissement de règles sur la santé des végétaux.	Point de départ : 30 nouveaux partenariats en 2021 à 2022. Cible : 40 nouveaux partenariats ou plus achevés annuellement.		envahissants par la prévention, la détection, l’intervention, le contrôle et la gestion.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 15 – Vie terrestre

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l’ACIA soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Contribuer à la promotion du développement durable dans les pays en développement utilisant la norme internationale du SOTDD	<i>Cible du CMI 15.a</i> : mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.	De 2024 à 2025, l’unité de coopération technique de l’ACIA a soutenu d’autres groupes dans l’exploration d’occasions de collaborer avec des ACE pour une utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes. Par exemple, l’atelier technique en personne de l’ACIA sur l’approche systémique de la santé des plantes au Bangladesh. Compte tenu du fait que le Bangladesh est une importante économie croissante, avec un taux de croissance rapide et un emplacement géographique stratégique, la

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
		collaboration avec le Bangladesh soutient les efforts de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes en les sensibilisant à l'atténuation des risques, au concept de risque géré et en partageant les mesures d'atténuation des risques utilisées par le Canada, en particulier pour le canola et les légumineuses. Un autre exemple d'activité appuyant l'ODD 15 est le séminaire indo-pacifique sur l'ACIA et son cadre réglementaire en matière de salubrité des aliments, de phytoprotection et de santé animale, qui s'est déroulé à Ottawa du 23 au 27 septembre 2024. On y trouvait des participants du Bangladesh, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, des Philippines, de Taïwan et du secrétariat de l'ANASE. Depuis 2022, l'ACIA accueille chaque année des délégués de l'Indo-Pacifique pour un séminaire en personne d'une semaine qui vise à améliorer la compréhension et la connaissance du cadre réglementaire sanitaire et phytosanitaire canadien par les ACE, et donc à : renforcer la confiance dans les systèmes canadiens; promouvoir les approches réglementaires du Canada, fondées sur la science et la transparence, auprès des ACE de la région; inspirer une amélioration des systèmes de salubrité alimentaire dans l'Indo-Pacifique, dans le but d'atténuer les risques en matière de salubrité alimentaire, ce qui contribue ultimement à améliorer la salubrité des aliments importés au Canada. Ce dialogue avec les intervenants de la région indo-pacifique appuie l'ODD 15 en renforçant la coopération internationale sur la phytoprotection et la santé animale, ce qui est essentiel pour protéger la biodiversité et promouvoir l'agriculture durable. En présentant les pratiques réglementaires canadiennes fondées sur la science, le séminaire aide les ACE à améliorer leurs systèmes de biosécurité, ce qui permet de réduire les risques liés aux maladies et aux espèces envahissantes et de préserver les écosystèmes terrestres dans toute la région.

Intégration du développement durable

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et cibles de la SFDD (Stratégie fédérale de développement durable) grâce à son processus d'évaluation stratégique environnementale et économique (ÉSEE)^{xiv}. Une ÉSEE pour une politique, un programme ou une proposition réglementaire comprend une analyse des effets climatiques, environnementaux, liés à la nature et économiques de la proposition en question. L'ACIA a volontairement décidé de soumettre ses plans d'investissement au processus d'ÉSEE.

Des déclarations publiques sur les résultats des évaluations de l'ACIA sont publiées lorsqu'une initiative ayant fait l'objet d'une ÉSEE détaillée est mise en œuvre ou annoncée. Pour plus d'information, visitez [le site Web de l'Environnement et du développement durable](#). L'objectif de la déclaration publique est de démontrer que les effets environnementaux et économiques, y compris les contributions aux objectifs et cibles de la SFDD, ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décision.

L'ACIA a diffusé cinq déclarations publiques concernant des propositions qui ont fait l'objet d'une ÉSEE détaillée en 2024 à 2025. L'ensemble de celles-ci appuient les ODD, en particulier l'ODD 2 – Faim « zéro » et l'ODD 3 – Bonne santé et bien-être. Au total, 16 propositions ont fait l'objet d'une ÉSEE détaillée en 2024 à 2025.



En appui au processus d'ÉSEE, l'ACIA fait la promotion auprès de ses employés des cours sur les changements climatiques offerts par l'ÉFPC (École de la fonction publique du Canada) et fournit des outils propres à l'agence, tels que :

- une évaluation des risques et de la vulnérabilité liés aux changements climatiques,
- un guide d'évaluation des impacts sur la biodiversité,
- et des lignes directrices pour l'intégration précoce des considérations environnementales et économiques dans les politiques, stratégies et plans.

¹ Indicateurs de rendement supplémentaires pour mieux refléter la contribution de l'ACIA au développement durable.

² La cible révisée est plus ambitieuse; la cible précédente était « au moins 5 % chaque année ».

³ Les cibles de verdissement du parc automobile sont retardées en raison de diverses contraintes et de délais qui dépassent les possibilités de mise en œuvre pratique.

⁴ Ce point de départ devait être établi en 2023-2024.

⁵ Ce point de départ devait être établi en 2023-2024.

⁶ La cible révisée est plus ambitieuse; la cible précédente était « 60 % ».

⁷ Le réseau d'électricité propre n'est pas disponible partout au Canada.

⁸ Clarification apportée selon les directives actuelles.

⁹ Ce point de départ devait être établi en 2023-2024.

¹⁰ Initialement prévu en 2025-2026, mais retardé en raison de diverses contraintes et de délais qui dépassent les possibilités de mise en œuvre pratique.

¹¹ Initialement prévu en 2026-2027, mais retardé en raison de diverses contraintes et de délais qui dépassent les possibilités de mise en œuvre pratique.

¹² Le nombre d’activités de mobilisation auprès des jeunes n’est pas inclus dans l’indicateur de rendement précédent lié au nombre d’activités de sensibilisation et d’éducation réalisées.

¹³ Ce point de départ devait être établi en 2023-2024.

¹⁴ La cible révisée est plus ambitieuse; la cible précédente était « trois partenariats ou plus conclus annuellement ».